

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 JUIN 2013

- ancien postulat n° 98 de M. Raphaël Casazza (PLR), de Mmes Marine Jordan (PS) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et de MM. Bernhard Altermatt (DC/VL) et François Ingold (Verts), ainsi que de 21 cosignataires, demandant le prolongement du congé paternité pour les employés de la Commune

M. Raphaël Casazza (PLR) résume le postulat ci-après:

"Les premières semaines après la naissance d'un enfant sont très intenses dans une famille. Dès lors, la présence du père dans cette période s'avère très utile pour accompagner la famille dans son nouveau rythme de vie.

Nous demandons au Conseil Communal d'étudier la possibilité d'augmenter la durée du congé paternité de trois jours (actuellement) à dix jours. Ceci permettrait également à la commune de Fribourg de renforcer l'attractivité de la ville en tant qu'employeur et de s'aligner sur la pratique en vigueur dans de nombreuses villes suisses (notamment Lausanne: 20 jours, Renens: 10, Genève: 20, Berne: 15), cantons (Fribourg, Vaud, Lucerne: 5 jours), les administrations et entreprises suisses (Migros, CFF, Swiss RE, Swisscom: 10 jours) toujours plus nombreuses.

Les coûts induits par cette mesure sont estimés entre 20'000 et 40'000 francs/an (hypothèse basse: 7 pères/année, hypothèse élevée: 14 pères/année). Le financement de cette mesure doit en principe être compensé dans d'autres postes au budget de la Commune à l'exception de l'éducation et/ou par une contribution de tous les employés communaux (environ 3 francs/mois/employé pour l'hypothèse basse ci-dessus)."